Nations Unies S/2013/294



Conseil de sécurité

Distr. générale 17 mai 2013 Français Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 17 de la résolution 2075 (2012) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de continuer de l'informer des progrès de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en date du 20 juin 2011 (S/2011/384, annexe). Le rapport fait le point sur la situation dans la zone d'Abyei, le déploiement de la FISNUA et les opérations qu'elle a conduites depuis mon rapport précédent du 28 mars 2013 (S/2013/198) et rend compte des derniers progrès accomplis dans la mise en œuvre des tâches supplémentaires confiées à la FISNUA en application de la résolution 2024 (2011) du Conseil, relative au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

II. Situation sur le plan de la sécurité

- 2. Au cours de la période considérée, la situation dans la zone d'Abyei a été généralement calme, bien que marquée par plusieurs incidents. Les 120 à 150 agents de la police soudanaise chargés de garder les champs pétrolifères sont restés déployés à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra, en violation de l'accord du 20 juin 2011 et des résolutions 1990 (2011), 2032 (2011), 2046 (2012), 2047 (2012) et 2075 (2012) du Conseil de sécurité. La fréquence de leurs mouvements à l'extérieur du complexe a toutefois diminué. Le 8 avril, huit membres de la police du pétrole ont eu une légère altercation avec plusieurs commerçants de Diffra.
- 3. Six à huit membres de la milice rebelle des Tora Bora, entrés dans la zone d'Abyei en novembre 2012, étaient toujours présents aux alentours d'Oum Khariet, dans l'est d'Abyei. Le 30 mars, la FISNUA a demandé au groupe d'arrêter de porter leurs armes et leurs uniformes ou de quitter la zone. Jusqu'à présent, le groupe a respecté la demande de la mission.





- 4. Pendant la période considérée, plusieurs incursions isolées ont eu lieu dans la zone d'Abyei, en violation de l'accord du 20 juin 2011. La FISNUA a observé à proximité d'Anthony 10 membres de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) le 16 mars et de nouveau 6 membres le 17 mars. Les soldats ont déclaré qu'ils venaient de Rum Kor (État du Ouarab, Soudan du Sud) et s'acheminaient vers un camp militaire à Aung Thou (État du Ouarab) en passant par la zone d'Abyei, qui étaient selon eux l'unique route possible pour relier les deux endroits. Le 22 mars, 35 membres armés de l'APLS ont été vus près d'Atai mais ont quitté la zone avant que la FISNUA ait pu prendre contact avec eux. La mission coopère à ce sujet avec le Gouvernement sud-soudanais afin d'éviter de nouvelles incursions. Le 18 avril, un convoi de la milice rebelle de l'Armée de libération du Soudan du Sud comprenant environ 90 véhicules a pénétré dans la zone d'Abyei. Le groupe lourdement armé est entré par la frontière nord-est de la zone et a été vu à proximité de Domboloya. Le groupe, qui avait manifesté son intention de s'installer, a quitté la zone immédiatement après avoir dialogué avec des représentants de la mission.
- 5. Environ 21 600 Ngok Dinka ont regagné les zones situées au nord du fleuve Kiir/Bahr el-Arab et 5 500 sont retournés dans la ville d'Abyei. La plupart des déplacés sont retournés à proximité de cette ville tandis que d'autres ont continué pour regagner des villages situés dans le nord de la zone. Le 13 avril, 53 Ngok Dinka ont quitté la ville d'Abyei pour rejoindre Makir. Les déplacés qui sont retournés chez eux ont poursuivi la reconstruction de leurs maisons, notamment à Anthony, à Akhengial, à Noong et à Tajalei. Au cours de la période considérée, les nomades misseriya ont poursuivi leur migration vers le sud à travers la zone d'Abyei. Environ 100 000 nomades et 1,6 million de têtes de bétail se trouvent actuellement dans la zone.
- 6. Malheureusement, plusieurs homicides, qui seraient liés à des violences intercommunautaires, ont eu lieu pendant la période considérée. Le 24 mars, la FISNUA a découvert le corps d'un berger misseriya tué à proximité de Makir. Les Misseriya se trouvant dans la zone ont affirmé que le meurtre avait été commis par des Ngok Dinka, qui auraient aussi volé 215 têtes de bétail. Le 27 mars, la FISNUA a retrouvé le troupeau, qu'elle a rendu à ses propriétaires. Toutefois, les auteurs n'ont pas encore été appréhendés. Tout de suite après cet événement, le 25 mars, une trentaine de Misseriya armés d'AK-47 et de roquettes se sont rassemblés à moto près de Makir pour demander aux Ngok Dinka de quitter la zone. La FISNUA a pu maîtriser la situation, mais plusieurs Ngok Dinka ont quitté Makir pour les villes d'Abyei et de Noong. La FISNUA enquête actuellement sur le meurtre, le 15 avril, d'un civil ngok dinka tué par balle dans le village de Nyinchor, près de la ville d'Abyei. Le 20 avril, un autre civil ngok dinka a également été tué par balle dans le village de Mulmul, à proximité de la ville d'Abyei. Le lendemain, la FISNUA a arrêté huit Misseriya soupçonnés d'avoir commis ce crime, les a interrogés et remis aux chefs misseriya à Oum Khariet. La FISNUA enquête également sur le meurtre, le 23 avril, de deux Ngok Dinka à Tajalei.
- 7. Le 4 mai, à l'issue d'une réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei, dans la ville d'Abyei, une délégation de 16 membres, composée de représentants du Comité, du Gouvernement sud-soudanais, de la société civile et de la communauté ngok dinka, a demandé à la FISNUA de se rendre à Tajalei, à Noong et à Makir. Le convoi de la délégation, composée notamment de Deng Kuol Deng, Chef suprême des Ngok Dinka, et de Deng Mading Mijak, Coprésident adjoint sud-soudanais du Comité, a été arrêté à Baloum par un groupe de Misseriya armés alors que la

délégation se rendait à Abyei après avoir déjeuné à l'état-major de bataillon de la FISNUA, à Diffra. Le groupe armé, contrarié par la présence de la délégation ngok dinka dans la zone, a refusé de laisser passer le convoi et demandé que les Ngok Dinka leur soient remis, demande rejetée par la FISNUA. Comme le nombre de Misseriya armés augmentait progressivement pour atteindre près de 200 hommes, la FISNUA a renforcé le convoi avec des véhicules blindés de transport de troupes et des chars.

- 8. À l'issue de plus de trois heures de négociations entre le Chef de la mission et commandant de la Force, le général de division Yohannes Tesfamariam, le groupe armé a permis au convoi de retourner à Diffra pour y poursuivre les négociations avec certains de leurs représentants. Alors que le convoi faisait demi-tour, un jeune Misseriya a ouvert le feu sur un véhicule des Nations Unies, tuant le Chef suprême des Ngok Dinka et un soldat de la FISNUA. L'assaillant a été tué et trois soldats de la mission ont été blessés au cours de l'échange de tirs qui a suivi. Le nombre de victimes parmi les Misseriya n'a pas été confirmé.
- 9. Dans la matinée du 5 mai, un convoi de six camions et fourgonnettes en provenance d'Agok est entré dans la ville d'Abyei et les quelque 250 jeunes Ngok Dinka qu'il transportait ont commencé à provoquer des troubles et ont incendié le marché, en dépit des efforts déployés par les soldats de la FISNUA et les représentants de la société civile ngok dinka pour calmer la situation. Plus tard dans la soirée, un autre groupe de jeunes Ngok Dinka s'est rassemblé et a en grande partie détruit la mosquée d'Abyei. Ces affrontements n'ont fait aucune victime, les marchands misseriya ayant selon certaines informations fui la ville la nuit précédente. Les funérailles du Chef suprême ngok dinka, qui ont eu lieu le 6 mai 2013 dans la ville d'Abyei, ont réuni entre 4 000 et 5 000 personnes. La cérémonie s'est déroulée dans le calme avec la participation du Chef de la mission et commandant de la Force ainsi que de hauts représentants du Gouvernement sud-soudanais, y compris le Ministre du cabinet, Deng Alor, et le responsable des négociations avec le Soudan, Pagan Amum.
- 10. Plusieurs autres actes de violence, notamment des vols de troupeaux, ont eu lieu au cours de la période considérée. Le 3 avril, des nomades misseriya armés auraient volé 166 têtes de bétail aux Ngok Dinka près du village de Colognial, au sud de la ville d'Abyei. Malgré des recherches étendues, la FISNUA n'a pas encore retrouvé le bétail. Le 4 avril, des membres de la FISNUA ont empêché trois Misseriya armés d'enlever un groupe de cinq jeunes Ngok Dinka à Dokoura, dans la partie centrale d'Abyei. Le 10 avril, la FISNUA a placé en détention à des fins de protection deux Misseriya armés à la suite de tentatives d'attaques menées par des ngok dinka. La mission leur a confisqué leurs armes, qu'elle a confiées aux chefs misseriya à Diffra. Le même jour, la FISNUA a arrêté sept Misseriya armés dans le village de Duop, dans le centre d'Abyei, qu'elle a relâchés après avoir confisqué leurs armes.
- 11. Le 12 avril, des nomades misseriya ont signalé à la FISNUA que des Ngok Dinka armés leur avaient volé plus de 300 têtes de bétail à Dokoura. Le même jour, la mission a récupéré les bêtes volées auprès de deux Ngok Dinka, qu'elle a remis aux chefs de la communauté. Le 22 avril, un nomade misseriya a signalé le vol d'un troupeau d'un millier de bêtes à proximité de Noong, sur lequel enquête actuellement la FISNUA. Le 26 avril, aux alentours de Kulshewa, dans le sud-est d'Abyei, la Mission a rencontré un groupe armé d'une cinquantaine de Misseriya

- affirmant être à la recherche du bétail volé. Le groupe a été remis aux chefs misseriya, à Shegag. Le même jour, dans la zone d'Atai, un Misseriya armé a enlevé un garçon ngok dinka, que la FISNUA a pu retrouver et renvoyer dans sa famille.
- 12. Les activités commerciales dans le marché de la ville d'Abyei se sont poursuivies pendant la période considérée. Les soldats et les conseillers pour les questions de police de la FISNUA ont maintenu une présence continue dans la zone pour faire face aux cas de violence intercommunautaire et aux infractions mineures. Le 26 mars, un marchand misseriya en état d'ivresse a poignardé un jeune Ngok Dinka lors d'une altercation, le blessant légèrement. La FISNUA a pu maîtriser la situation et expulsé le marchand de la zone. Le 22 avril, au marché de la ville d'Abyei, un groupe de Ngok Dinka a attaqué un commerçant misseriya, qui a été soigné pour blessures mineures.
- 13. Pendant la période considérée, le Service de la lutte antimines des Nations Unies et la société de déminage qu'elle emploie se sont occupés de déminer les zones de retour des Ngok Dinka ainsi que les routes empruntées par les Misseriya lors de leur migration. Les démineurs ont éliminé 604 restes explosifs de guerre et plus de 500 kilos de munitions d'armes légères, effectué des constats généraux préalables dans 67 villages et procédé au déminage de 1 824 mètres carrés de terres. Le 20 avril, l'explosion d'une mine terrestre a tué trois civils ngok dinka qui voyageaient dans un minibus depuis Agok en direction de Karioch et blessé cinq autres. L'enquête menée par le Service de la lutte antimines a montré que la mine avait été amenée et déposée par inadvertance avec la terre dans laquelle elle avait été déterrée sur un chantier de construction de routes. Le Service de la lutte antimines a dépollué la zone mais n'a trouvé aucune autre trace de mine.

III. Évolution de la situation politique

- 14. La mise en œuvre de l'accord du 20 juin 2011 a très peu progressé au cours de la période considérée. Le Soudan et le Soudan du Sud n'ont pas résolu leurs différends concernant la composition du Conseil de la zone d'Abyei, ce qui a eu pour effet d'empêcher la mise en place des autres institutions temporaires, à savoir l'Administration de la zone d'Abyei et le Service de police d'Abyei. En outre, les parties n'ont fait aucun progrès en ce qui concerne la question du statut final de la zone.
- 15. Le 27 mars 2013, le Coprésident soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei a indiqué à la FISNUA que son gouvernement avait finalisé un projet de cadre pour la mise en place du Service de police d'Abyei en s'appuyant sur une note de réflexion que la FISNUA avait présentée aux parties en février 2013. Le Soudan du Sud a également élaboré un modèle pour le Service de police. Cette question sera débattue lors de la prochaine réunion du Comité mixte.
- 16. À la suite de la décision prise en janvier par le Comité mixte de contrôle d'Abyei de saisir les Présidents Omer Al-Bashir et Salva Kiir de la question, ces derniers ont poursuivi les débats sur la mise en œuvre de l'accord du 20 juin 2011 lors d'une réunion au sommet tenue à Djouba, le 12 avril 2013. Aucun véritable progrès n'a été fait concernant la composition du Conseil de la zone d'Abyei, mais les deux présidents ont convenu de poursuivre leurs efforts en vue de résoudre la question d'Abyei, conformément au cadre de mise en œuvre adopté le 12 mars, et de se rencontrer de nouveau à Khartoum.

- 17. Le Comité mixte de contrôle d'Abyei a tenu une réunion au cours de la période considérée. Le 18 mars, à la suite du départ de Luka Biong Deng, le Président Kiir a nommé Edward Lino Coprésident sud-soudanais du Comité. Le 24 avril, à la lumière des récents actes de violence intercommunautaire, la FISNUA a écrit aux Coprésidents soudanais et sud-soudanais pour convier les parties à une réunion extraordinaire du Comité. Les parties ont accepté de se rencontrer dans la ville d'Abyei les 2 et 3 mai 2013 et, à cette occasion, ont souligné l'insécurité croissante et le grand nombre d'armes en circulation dans les différents groupes de population de la zone d'Abyei. Le Comité a décidé de veiller à faire de cette zone une zone exempte d'armes, conformément à l'accord du 20 juin 2011, et à traduire tous les auteurs d'infractions pénales en justice, par des voies traditionnelles ou formelles, et de continuer à contrôler toutes les décisions des chefs traditionnels. Il a également demandé aux Coprésidents de prendre immédiatement contact avec les chefs locaux pour organiser, dans les deux semaines suivantes, une conférence visant à promouvoir la réconciliation, à renforcer la sécurité et à améliorer la situation socioéconomique. Plus important encore peut-être, le Comité a exhorté les deux Gouvernements à accélérer la création du Service de police d'Abyei.
- 18. À la suite de l'attaque du 4 mai contre le convoi de la FISNUA, au cours de laquelle le Chef suprême des Ngok Dinka et un soldat de la mission ont été tués, les Gouvernements soudanais et sud-soudanais ont tous deux publié un communiqué afin d'apaiser les tensions. Le 5 mai, le Gouvernement soudanais a ainsi exprimé sa profonde tristesse, condamné les meurtres et présenté ses sincères condoléances à la famille du Chef suprême, à la population ngok dinka, au Gouvernement et au peuple éthiopiens et à la population misseriya. Il a également annoncé la conduite d'une enquête rapide, transparente, approfondie et impartiale et a déclaré que les responsables devraient répondre de leurs actes. Le même jour, le Gouvernement sud-soudanais a émis un communiqué de presse condamnant fermement cet acte de violence et présentant ses condoléances à la population d'Abyei, à la FISNUA et au Gouvernement éthiopien. Il a demandé à la mission de rechercher les auteurs de l'attentat et de s'assurer qu'ils seraient traduits en justice et a prié l'Organisation des Nations Unies et l'Union Africaine d'entamer immédiatement une enquête.
- 19. Le 5 avril, comme suite à des informations selon lesquelles un groupe d'étudiants de Khartoum prévoyait de se rendre dans la zone d'Abyei, le Coprésident sud-soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei a envoyé une lettre de protestation au Coprésident soudanais et à la FISNUA, déclarant que le Gouvernement sud-soudanais n'avait jamais été consulté au sujet de cette visite et que celle-ci devait être reportée afin d'éviter toute atteinte à la sécurité. Le 6 avril, après une manifestation tenue devant le quartier général de la FISNUA, dans la ville d'Abyei, un groupe d'une cinquantaine de Ngok Dinka a remis une pétition à la direction de la mission, demandant l'interdiction de tout « convoi illégal » dans la zone d'Abyei. Le 7 avril, à l'issue de consultations avec la FISNUA, un groupe de sept étudiants de Khartoum s'est rendu à Diffra, sans toutefois continuer jusqu'à la ville d'Abyei.

IV. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

- 20. Contrairement à ce qui s'est passé pour l'application de l'Accord du 5 juin 2011, le Soudan et le Soudan du Sud ont considérablement progressé dans la mise en œuvre de leurs accords de sécurité, à savoir l'Accord du 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, l'Accord du 30 juillet 2011 sur la Mission d'appui au contrôle de la frontière et l'Accord du 27 septembre 2012 concernant les arrangements pour la sécurité.
- 21. Durant la période considérée, le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a tenu à Addis-Abeba, le 19 mars et les 22 et 23 avril, deux sessions extraordinaires au cours desquelles la FISNUA a présenté un exposé sur l'état d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et sur le retrait des forces des parties de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée. À la dernière de ces deux réunions, le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a approuvé l'appel lancé aux parties par le Chef de la Mission et commandant des forces de la FISNUA pour que soient contrôlées les forces de police et les communautés de part et d'autre de la Zone frontalière afin d'éviter tout incident sur le plan de la sécurité.
- 22. En ce qui concerne la mise en œuvre du Mécanisme frontalier, dès la signature de la matrice de sécurité le 8 mars, la FISNUA a commencé à transférer son quartier général d'Assosa (Éthiopie) à Kadugli (Kordofan méridional, Soudan). Les observateurs ont alors été rapidement déployés à partir du Soudan et du Soudan du Sud. À l'heure actuelle, 32 observateurs de la FISNUA, 33 du Soudan et 35 du Soudan du Sud ont été déployés au quartier général du Mécanisme frontalier. Le 26 mars, après la signature d'un mémorandum d'accord, le Gouvernement sud-soudanais a fourni à la FISNUA le terrain nécessaire pour installer le poste de commandement de secteur du Mécanisme frontalier à Gok Machar (Bahr el-Ghazal septentrional, Soudan du Sud). Le 17 avril, un détachement précurseur de ce mécanisme, comprenant cinq observateurs de la FISNUA et deux du Soudan du Sud, est arrivé à Gok Machar.
- 23. Le Soudan et le Soudan du Sud ont également accompli des progrès dans la mise en place de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Comme il est prévu dans la matrice de sécurité du 8 mars, les parties se sont engagées à retirer d'ici au 17 mars leurs forces de part et d'autre de la ligne médiane de la Zone frontalière, à l'exception de la zone dite des 14 miles où ce processus devait être achevé d'ici au 24 mars. Elles se sont engagées en outre à retirer entièrement leurs forces de la Zone frontalière d'ici au 5 avril.
- 24. Le 13 mars, le Gouvernement sud-soudanais a présenté au Mécanisme frontalier un plan de retrait de ses forces comprenant des informations détaillées sur 10 lieux de rassemblement situés dans la Zone frontalière. Du 23 au 26 mars, des équipes mixtes du Mécanisme frontalier, comprenant des observateurs de la FISNUA, du Soudan et du Soudan du Sud, ont vérifié qu'il n'existait aucune présence militaire dans quatre de ces emplacements : Kiir Adem, Tishwin, Wonthou et Sira Malaga. Le 27 mars, le Gouvernement soudanais a présenté au Mécanisme frontalier une liste de 13 lieux de rassemblement pour le retrait à l'intérieur de la Zone frontalière. Du 1^{er} au 3 avril, le Mécanisme frontalier a conduit une

vérification aérienne de quatre lieux de rassemblement pour le retrait des forces armées soudanaises : Al-Falah, Al-Radoum, Al-Kwek et Kilo 4. Aucun élément armé n'a été observé durant ces vérifications. Les 29 et 30 mars, le Mécanisme frontalier a effectué des missions de vérification aérienne à l'intérieur de la Zone frontalière au sud de Heglig et n'a observé aucune présence militaire. Le 26 mars et le 11 avril, les Gouvernements sud-soudanais et soudanais ont confirmé à la FISNUA que leurs forces avaient quitté la Zone frontalière.

- 25. Malgré ces progrès, les parties ont toutefois continué de s'accuser mutuellement de maintenir une présence armée à l'intérieur de la Zone frontalière. À la suite de l'expiration du délai du 5 avril pour le retrait des forces de la zone frontalière, la FISNUA a informé, le 22 avril, le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité qu'aucune conclusion définitive ne pouvait être tirée en ce qui concerne le respect du délai par les parties tant que le Mécanisme frontalier ne serait pas en mesure d'effectuer des vérifications au sol à l'intérieur de la Zone frontalière. À l'heure actuelle, le Mécanisme est dans l'impossibilité de procéder à des vérifications au sol sans une unité de protection. Le 21 avril, il a effectué une vérification aérienne des sites suivants dans la zone dite des 14 miles : Samaha, Milkmair, Rahdangate et Bahr-Arab. Il n'a observé aucune présence militaire, sauf à Al-Gharif où un nombre indéterminé de soldats et trois camionnettes à plateau découvert ont été repérés près d'un camp militaire.
- 26. Durant la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité qui a eu lieu les 22 et 23 avril, les parties sont convenues que le Comité ad hoc tiendrait sa première réunion dans les sept jours à venir sous les auspices de la FISNUA. Conformément au mandat arrêté par les parties, le Comité ad hoc se composera de deux membres chacun de la FISNUA, du Soudan et du Soudan du Sud et sera chargé par le Mécanisme d'enquêter sur les plaintes en matière de sécurité dans un périmètre de 50 kilomètres autour de la ligne médiane de la Zone frontalière, à l'exclusion de la Zone elle-même. Le 19 mars, le Soudan et le Soudan du Sud ont communiqué à la FISNUA le nom de leurs candidats pour le Comité. Les 13 et 14 avril, les deux membres du Comité ad hoc pour le Soudan ont effectué une visite de familiarisation au quartier général du Mécanisme frontalier à Kadugli. La FISNUA a par ailleurs invité les membres des deux pays au Comité ad hoc à se rendre à Kadugli d'ici au 3 mai afin d'arrêter le mandat du Comité et les procédures opérationnelles. Aucun pays n'a toutefois encore répondu.
- 27. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a également approuvé la recommandation du Comité conjoint de coordination technique de la frontière visant à ouvrir immédiatement les huit couloirs de franchissement suivants, afin de faciliter le commerce et les déplacements entre les deux pays : de Kosti (État du Nil Blanc, Soudan) à Renk (État du Haut-Nil, Soudan du Sud); de Heglig (Kordofan méridional, Soudan) à Bentiu (État de l'Unité, Soudan du Sud); d'el-Mughlad (Kordofan méridional, Soudan) à Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional, Soudan du Sud) via Meiram (Kordofan méridional, Soudan); de Babanusa (Kordofan méridional, Soudan) à Aweil; d'el-Radoum el-Buram (Kordofan méridional, Soudan) à Raja (Bahr el-Ghazal occidental, Soudan du Sud) via Tumsaha; de Kosti à Kaka (État du Haut-Nil, Soudan du Sud) via el-Megenes; et d'Ed Damazine (Nil Bleu, Soudan) à Renk via Buut et Babnis. Les deux couloirs restants d'el-Mughlad à Toralei (État de Ouarab, Soudan du Sud) via la zone d'Abyei, et de Tolodi (Kordofan méridional, Soudan) à Tonja (État du Haut-Nil, Soudan du Sud) seraient ouverts ultérieurement durant la deuxième phase.

28. Enfin, le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a également adopté le mandat du Comité mixte de sécurité, nouveau mécanisme qui sera chargé de surveiller l'application du Mémorandum d'accord sur la non-agression et la coopération qui a été signé entre les parties le 10 février 2012. La prochaine réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité est prévue à Djouba le 22 mai 2013.

V. Situation humanitaire

- 29. Bien qu'une assistance axée sur les besoins ait continué d'être fournie aux communautés de la zone d'Abyei, le nombre d'acteurs humanitaires et le niveau de l'aide demeurent insuffisants dans l'ensemble de la zone. Tandis que la situation sanitaire générale est stable, les services de santé au nord de la ville d'Abyei laissent à désirer, ce qui nuit à la capacité de la communauté humanitaire de suivre la situation sanitaire dans la région.
- 30. Durant la période considérée, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une aide alimentaire à plus de 78 000 personnes dans la zone d'Abyei. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a poursuivi ses efforts en vue d'atténuer les effets de la pénurie d'eau et le manque d'installations de base en achevant un certain nombre de projets dans la zone d'Abyei. Elle a remis en état 2 cliniques et 5 points d'eau dans le centre de la zone d'Abyei; 4 écoles, 3 cliniques et 7 points d'eau dans le centre et le sud de la zone, et a aidé 146 ménages en leur fournissant un abri d'urgence. En outre, l'OIM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont rénové deux écoles au nord d'Abyei.
- 31. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a aidé plus de 200 rapatriés en leur fournissant des articles non alimentaires et des outils pour construire des abris d'urgence. Les organismes des Nations Unies ont effectué un certain nombre d'évaluations interorganisations à l'intention des communautés situées dans le nord de la zone. Les besoins prioritaires portent sur l'alimentation en eau, les soins de santé et l'éducation, et des efforts sont en cours dans ces domaines.

VI. Protection des civils

- 32. En attendant la mise en place des institutions temporaires de la zone d'Abyei, la FISNUA a continué de mettre en œuvre sa stratégie multiple de prévention et d'atténuation des conflits qui consiste à évaluer les activités de surveillance et d'alerte rapide, à effectuer des patrouilles de jour et de nuit et à promouvoir le dialogue intercommunautaire entre les Ngok Dinka et les communautés misseriya, ainsi que la collaboration entre les fonctionnaires du Soudan et ceux du Soudan du Sud. Toutefois, l'absence totale d'institutions administratives et d'organes de maintien de l'ordre continue de peser lourdement sur la FISNUA.
- 33. La mission a continué de s'occuper des communautés, essentiellement grâce aux comités mixtes de sécurité, afin d'assurer un processus de migration pacifique. Comme il a été dit plus haut, bien que la situation soit restée généralement stable durant la période considérée, la FISNUA a reçu diverses informations au sujet de meurtres et de vols de bétail qui auraient eu lieu entre les deux communautés. En outre, les tensions intercommunautaires sont restées élevées en raison de l'accès

limité aux ressources en eau et aux terrains de pâturage pour les nomades misseriya et de la décision de la plus grande partie de la communauté Ngok Dinka de continuer à entraver cet accès. Par ailleurs, la FISNUA a dû de plus en plus souvent empêcher physiquement l'entrée de nomades et de leur bétail dans des zones peuplées de Ngok Dinka.

- 34. La FISNUA a continué d'encourager le dialogue intercommunautaire afin de prévenir la violence. Elle a facilité les réunions intercommunautaires au niveau local et sa médiation a permis de résoudre un certain nombre de problèmes entre les deux communautés. Par exemple, le 25 mars, à la suite du manque d'accès des Misseriya dans la région, la FISNUA a pu arranger avec succès un accord sur le partage des ressources en eau entre les chefs misseriya du clan Mezagna et les chefs Ngok Dinka à Tajalei et Todach. Malgré les efforts soutenus de la FISNUA visant à décourager le port d'armes par les personnes se trouvant dans la zone d'Abyei, l'existence d'armes légères dans les deux communautés continue de poser un grave problème de sécurité.
- 35. Les cas d'extorsion ont augmenté en divers endroits le long des routes de la zone d'Abyei. La FISNUA a poursuivi ses efforts en vue de réduire le plus possible cette menace en prenant contact avec les communautés et en intensifiant ses patrouilles dans les zones touchées.
- 36. Durant la période considérée, aucun fait nouveau ne s'est produit en ce qui concerne la surveillance des droits de l'homme dans la zone d'Abyei, telle que prévue au paragraphe 14 de la résolution 2075 (2012).

VII. Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

- 37. Au 13 avril 2013, la composante militaire de la FISNUA comprenait 3 973 soldats sur un effectif autorisé de 4 200 soldats. Les 227 éléments restants seront déployés dans l'unité d'aviation en qualité d'observateurs militaires et d'officiers d'état-major et dans le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (voir annexe I). L'espace que laissera disponible l'unité d'aviation sera utilisé pour un renfort temporaire des moyens de génie.
- 38. L'élément militaire de la FISNUA a continué de se déployer dans trois secteurs (voir annexe II). Le plan de déploiement de la FISNUA prévoit que la Force pourra appliquer sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits et produire un effet de dissuasion contre toute incursion armée dans la zone d'Abyei.
- 39. Durant la période considérée, l'effectif de la Police des Nations Unies déployé sur le terrain n'a pas changé. Au 30 avril 2013, il était toujours de 11 personnes, y compris un conseiller principal par intérim pour les questions de police. La demande de visa pour le nouveau conseiller principal (Ghana) a été approuvée en avril et le titulaire devrait entrer en fonctions prochainement. Le personnel de police a aidé la composante militaire de la FISNUA à maintenir l'ordre.

VIII. Appui à la mission

- 40. Durant la période considérée, la FISNUA a poursuivi ses efforts pour fournir aux soldats des logements, des rations et des moyens d'accès routier. À la suite de l'agrandissement de l'espace à usage de bureau au quartier général de la mission, 151 nouveaux locaux préfabriqués en dur ont été construits dans plusieurs sites de déploiement dans la zone d'Abyei, y compris dans les bases opérationnelles de compagnie et les bases opérationnelles temporaires, ainsi que des logements pour le personnel. Néanmoins, des problèmes critiques d'infrastructure continuent de se poser, tels que le mauvais état des routes, les lacunes des correspondances aériennes et le manque d'entrepôts. La FISNUA continue de dépendre d'autres missions dans la région pour répondre à plusieurs de ses besoins en matière de soutien logistique et d'achats, ce qui nuit à son efficacité opérationnelle.
- 41. La mission a poursuivi ses préparatifs en vue d'améliorer l'accès routier des bases opérationnelles de compagnie en prévision de la saison des pluies annuelle, malgré certains retards dans la livraison de latérite par les fournisseurs. La FISNUA a par ailleurs assuré le plein accès routier en saison sèche aux deux types de bases opérationnelles.
- 42. En avril 2013, 237 visas ont été accordés au personnel de la FISNUA: 38 membres du personnel civil recrutés sur le plan international, 26 officiers, 32 vacataires internationaux, 136 vacataires pour la lutte antimines et 7 membres du Service de la lutte antimines.
- 43. Les préparatifs logistiques pour la mise en route du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière se sont poursuivis durant la période considérée. Les autorités sud-soudanaises ayant fourni un terrain, les préparatifs ont été terminés pour établir le poste de commandement de secteur à Gok Machar (Bahr el-Ghazal septentrional, Soudan du Sud), ainsi que pour les activités initiales de construction et le prépositionnement d'un détachement précurseur du Mécanisme frontalier en ce qui concerne le personnel local essentiel, le personnel de soutien logistique et le matériel. Des moyens de communication vocale et de transmission de données ont été également mis en place et une équipe du Service de la lutte antimines des Nations Unies a commencé à déminer des routes et des sites afin de permettre au Mécanisme frontalier d'effectuer immédiatement des vérifications au sol dès qu'une protection sera disponible. Faute d'habilitation de sécurité du Gouvernement soudanais, une mission de reconnaissance à Buram (Darfour méridional, Soudan) n'a pas encore pu avoir lieu pour assurer la pleine capacité opérationnelle. Une mission de reconnaissance à Malakal (État du Haut-Nil, Soudan du Sud) est maintenant prévue en mai 2013 afin de trouver un terrain, la MINUSS ayant déclaré qu'il n'était pas possible d'accueillir la FISNUA dans sa base d'opérations. Entre-temps, la FISNUA retire rapidement le personnel de son ancien quartier général temporaire à Assosa (Éthiopie). Seuls quatre fonctionnaires recrutés sur le plan international restent dans les locaux afin d'en fermer les portes avant le 31 mai 2013.

IX. Incidences financières

44. Par sa résolution 66/241 B du 21 juin 2012, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 257,9 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Force

au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la FISNUA au-delà du 31 mai 2013, le coût du fonctionnement de la Force serait limité au montant approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice 2012-2013. Au 6 mai 2013, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 49,4 millions de dollars. Le montant total des arriérés de contributions au titre de toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à cette date à 1 405,7 millions de dollars. Le remboursement du Gouvernement du coût des contingents et du matériel appartenant au contingent a été effectué pour les périodes allant jusqu'au 31 décembre 2012 et au 30 septembre 2012, respectivement, conformément à l'échéancier trimestriel.

X. Observations et recommandations

- 45. Les migrations misseriya et le retour des personnes déplacées ngok dinka qui ont eu lieu simultanément ont abouti à une arrivée massive de population dans la zone d'Abyei. Les deux communautés restent armées, hostiles et réciproquement très méfiantes. L'état de la sécurité dans la zone d'Abyei s'est par conséquent détérioré durant la période considérée : le Chef suprême des Ngok Dinka a été assassiné et des troubles ont éclaté dans la ville d'Abyei. De nouveau, je condamne vivement cette activité criminelle et exprime mes plus profondes condoléances à la communauté ngok dinka, au Gouvernement éthiopien et aux familles des victimes. J'engage vivement les chefs des deux communautés, conformément aux décisions adoptées durant la dernière réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei, à faire en sorte que les membres de leur communauté ne portent pas d'armes dans la zone d'Abyei et à jouer un rôle dynamique afin d'établir un dialogue intercommunautaire qui contribuerait à réduire les tensions.
- 46. La police soudanaise du pétrole à Diffra et le groupe de miliciens rebelles « Tora Bora » sont toujours là et continuent à poser des problèmes. Leur présence constitue une violation de l'Accord du 20 juin 2011 et de la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité. Je prie instamment les autorités du Soudan comme celles du Soudan du Sud de prendre des mesures immédiates afin d'assurer le retrait complet de tous les éléments armés non autorisés et d'interdire l'accès à la zone d'Abyei.
- 47. Les divergences persistantes quant à la composition du Conseil de la zone d'Abyei et du blocage de la mise en place d'institutions temporaires continuent à saper les efforts visant à stabiliser l'état de la sécurité et la situation humanitaire. Les circonstances ne s'amélioreront pas tant que persistera la carence du pouvoir. Les institutions temporaires de la zone d'Abyei sont indispensables pour faciliter le retour et la réinstallation des personnes déplacées ngok dinka, la migration des nomades misseriya et la satisfaction des besoins humanitaires et sociaux des deux communautés. De plus, la mise en place du service de police d'Abyei est le seul moyen d'assurer le maintien durable de l'ordre dans la zone.
- 48. Je félicite les deux gouvernements de leur coopération positive et constructive avec la FISNUA qui a permis de mettre en place dans les délais prévus le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Je leur demande instamment de continuer à appliquer leurs accords de sécurité avec le même niveau d'engagement afin d'assurer le redéploiement complet de leurs forces respectives en dehors de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée et la mise en

œuvre complète du Mécanisme frontalier. L'application intégrale de ces accords est nécessaire pour assurer pleinement la sécurité de leur frontière commune. De même, j'encourage les deux gouvernements à continuer de s'attacher à appliquer les dispositions de la résolution 2046 (2012) grâce au dialogue et à des solutions mutuellement acceptables.

- 49. La présence de groupes armés à l'intérieur de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée demeure un problème considérablement préoccupant sur le plan de la sécurité pour le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Par conséquent, je voudrais demander au Conseil d'entériner ma recommandation tendant à augmenter de 1 126 soldats l'effectif autorisé de la composante militaire de la FISNUA, comme il est indiqué dans mon rapport du 28 mars 2013 (S/2013/198).
- 50. Enfin, je fais part de ma gratitude à mon Envoyé spécial, Haile Menkerios, et au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, conduit par le Président Thabo Mbeki, pour leurs efforts soutenus visant à aider les parties à régler les problèmes postérieurs à la sécession, et je suis aussi reconnaissant au Chef de mission de la FISNUA, le général de division Yohannes Tesfamariam, et à son personnel pour leurs efforts constants visant à renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei et à aider les parties à mettre en œuvre leurs accords de sécurité.

Annexe I

Composition de la composante militaire de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (y compris le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière)

Pays	Description	Hommes	Femmes	Total
Bénin	Experts en mission	3		
	Membre des contingents	1		4
Bolivie (État plurinational de)	Experts en mission	3		4
	Membre des contingents	1		4
Brésil	Expert en mission	1		2
	Membres des contingents	2		3
Burundi	Expert en mission	1		1
Cambodge	Expert en mission	1		1
Équateur	Expert en mission	1		1
El Salvador	Expert en mission	1		1
Éthiopie	Experts en mission	77	10	2 002
	Membres des contingents	3 597	209	3 893
Fédération de Russie	Expert en mission	1		2
	Membres des contingents	2		3
Ghana	Experts en mission	3		-
	Membres des contingents	2		5
Guatemala	Experts en mission	2		2
	Membre des contingents	1		3
Guinée	Experts en mission	2		2
Inde	Experts en mission	2		
	Membres des contingents	2		4
Indonésie	Expert en mission	1		
	Membre des contingents	1		2
Kirghizistan	Expert en mission	1		1
Malaisie	Expert en mission	1		1
Mongolie	Experts en mission	2		2
Mozambique	Expert en mission	1		1
Namibie	Expert en mission	1		1
Népal	Experts en mission	2		4
	Membres des contingents	2		4
Nigéria	Experts en mission	3		5
	Membre des contingents	2		3
Paraguay	Expert en mission	1		1
Pérou	Experts en mission	2		3
	Membre des contingents	1		3
Philippines	Expert en mission	1		3
	Membre des contingents	2		3
République-Unie de Tanzanie	Expert en mission	1		2
	Membre des contingents	1		Z

Pays	Description	Hommes	Femmes	Total
Rwanda	Experts en mission	2		
	Membres des contingents	2		4
Sierra Leone	Experts en mission	3		3
Sri Lanka	Experts en mission	5		
	Membre des contingents	1		6
Ukraine	Experts en mission	2		
	Membres des contingents	2		4
Uruguay	Membre des contingents	1		1
Zambie	Expert en mission	1		1
Zimbabwe	Experts en mission	2		
	Membre des contingents	1		3
Total		3 754	219	3 973

Annexe II

Carte du déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

